

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC

AR Prefecture

016-211601208-20220420-D202231-DE
Reçu le 21/04/2022
Publié le 21/04/2022



Délibération :
D_2022-3-1

L'an deux mille vingt deux, le mercredi 20 avril à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame TERRADE Anne-Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil : 13 avril 2022

Présents : 15

Présents : Monsieur BOSSARD Jean Paul, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne-Marie, Monsieur MORA Vincent, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTÉGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Monsieur DOUET Anthony, Madame CORBIN Manitraritiana, Madame DESCLAUX Cécile, Madame ROULAUD Amandine

Votants : 18

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTÉGU Bénédicte
Madame MALLIVERT-LANOË Véronique a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Yannick
Madame BLAINEAU Chantal a donné pouvoir à monsieur BOSSARD Jean Paul

Objet : Gratuité des services
périscolaires pour les 2 élèves
ukrainiennes scolarisées à Dirac

Excusé(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre, Monsieur GAUTIER Laurent, Madame BLAINEAU Chantal
et Madame MALLIVERT-LANOË Véronique

Secrétaire de Séance : Monsieur GRENIER Patrick

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une famille de réfugiés ukrainienne est arrivée à Dirac dans le courant du mois de Mars.

Les deux enfants sont scolarisés à l'école élémentaire de Dirac depuis le lundi 28 mars 2022

Madame le Maire propose d'offrir les services périscolaires à cette famille jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022 et demande à son Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'accorder la gratuité des services périscolaires à cette famille Ukrainienne jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 20/04/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 21/04/2022

